



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 1^{er} chaouel 1431 – 10 septembre 2010

153^{ème} année

N° 73

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2516
Ministère du Transport	
Maintien en activité dans le secteur public.....	2516
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2516
Ministère de la Santé Publique	
Nomination d'un chef de service hospitalier.....	2516
Maintien en activité dans le secteur public.....	2516
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2516
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de directeurs d'instituts supérieurs.....	2517
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de programmeur.....	2517
Ministère des Affaires Etrangères	
Nomination de chefs de division.....	2517
Nomination d'un chef de service.....	2517

Ministère de la Défense Nationale	
Nomination de l'inspecteur général des forces armées	2518
Nomination du chef d'état-major de l'armée de mer.....	2518
Ministère de l'Industrie et de la Technologie	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle	2518
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières.....	2518
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2518
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste central appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2519
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.....	2519
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2520
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2520
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire dactylographe appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2521
Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de commis d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières	2521
Ministère de l'Education	
Nomination d'un chargé de mission.....	2522
Octroi de congés pour la création d'entreprises.....	2522
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Nomination du premier vice-président de conseil de la concurrence.....	2522
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Octroi de congés pour la création d'entreprises.....	2523
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 1 ^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux.....	2523

Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Octroi d'un congé pour la création d'entreprise.....	2524
Ministère de la Communication	
Maintien en activité dans le secteur public	2524
Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger	
Nomination d'un directeur.....	2524
Nomination de chefs d'unité	2525
Nomination de chefs de service.....	2525
Ministère des Finances	
Maintien en activité dans le secteur public	2526
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la régie nationale des tabacs et des allumettes.....	2526
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société Tunisienne de Banque	2526
Ministère des Technologies de la Communication	
Maintien en activité dans le secteur public	2526

décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CONGE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Par décret n° 2010-2156 du 6 septembre 2010.

Est renouvelé l'octroi à Madame Hédia Brik, administrateur conseiller, au ministère de l'intérieur et du développement local, le congé pour la création d'entreprise pour une deuxième et dernière année, à compter du 11 mai 2010.

MINISTÈRE DU TRANSPORT

MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Par décret n° 2010-2157 du 6 septembre 2010.

Monsieur Mohamed Kamel Ben Amor, président-directeur général de la société tunisienne des réseaux ferroviars rapides, est maintenu en activité pour une quatrième année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

CONGE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Par décret n° 2010-2158 du 6 septembre 2010.

Est accordé à Monsieur Karim Boukhri, adjoint administratif titulaire à l'office de l'aviation civile et des aéroports, un congé pour la création d'une entreprise pour une deuxième année, à compter du 3 juin 2010.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

NOMINATION

Par décret n° 2010-2159 du 6 septembre 2010.

Le docteur Abdelhadi Miled, professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, est reconduit dans les fonctions de chef de service de biologie médicale « biochimie » à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.

MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Par décret n° 2010-2160 du 6 septembre 2010.

Le docteur Halima Ben Said, médecin principal de la santé publique à l'hôpital régional de Kheireddine, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Par décret n° 2010-2161 du 6 septembre 2010.

Le docteur Abdelkader Sellami, médecin spécialiste principal de la santé publique à l'hôpital régional de Mahres est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Par décret n° 2010-2162 du 6 septembre 2010.

Le docteur Abderrazak Kechida, médecin principal de la santé publique, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Par décret n° 2010-2163 du 6 septembre 2010.

Le docteur Mohamed Sahbi Blaich, médecin de la santé publique détaché auprès du ministère de l'intérieur et du développement local (municipalité de Tunis), est maintenu en activité après l'âge de 60 ans, pour une quatrième année, à compter du 1^{er} mai 2010.

CONGE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Par décret n° 2010-2164 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Monsieur Mohamed Néjib Bediri, administrateur conseiller à l'office national de la famille et de la population, un congé pour la création d'entreprise, pour une deuxième année, à compter du 11 mai 2010.

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2165 du 6 septembre 2010.

Monsieur Kamel Abderrahim, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur des systèmes industriels de Gabès pour une nouvelle période, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Par décret n° 2010-2166 du 6 septembre 2010.

Monsieur Habib Khemira, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur de biologie appliquée de Médenine pour une nouvelle période, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de programmeur.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel que complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 22 septembre 2007, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de programmeur.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le 28 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de programmeur conformément aux conditions prévues par l'arrêté du 22 septembre 2007 susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - Les demandes de candidatures doivent être adressées par la voie hiérarchique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et ce, dans un délai n'excédant pas le 27 novembre 2010.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Béchir Tekari

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2167 du 3 septembre 2010.

Monsieur Hédi Jendoubi, administrateur des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division du séjour des étrangers en Tunisie à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2010-2168 du 3 septembre 2010.

Monsieur Belhassen Masmoudi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de la coopération avec les agences spécialisées à vocation sociale et culturelle à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2010-2169 du 3 septembre 2010.

Monsieur Mohamed Amine Lourimi, inspecteur financier central des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de division de l'ordonnancement et de la comptabilité à la direction des affaires administratives et financières au ministère des affaires étrangères.

Par décret n° 2010-2170 du 3 septembre 2010.

Madame Fatma Snoussi épouse Masmoudi, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de service de la recherche et de la planification à l'institut diplomatique pour la formation et les études au ministère des affaires étrangères.

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2171 du 4 septembre 2010.

Le contre-amiral Tarek Faouzi Larbi est nommé inspecteur général des forces armées, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Par décret n° 2010-2172 du 4 septembre 2010.

Le capitaine de vaisseau major Mohamed Khamassi est nommé chef d'état-major de l'armée de mer, à compter du 1^{er} septembre 2010.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

NOMINATION

Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 1^{er} septembre 2010.

Monsieur Mares El Hamdi est nommé administrateur représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'administration de l'agence foncière industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Mondher Khmiri.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 2000-1055 du 15 mai 2000, fixant le statut particulier au personnel du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2001, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à neuf (9) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2001, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 9 décembre 2002.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste central appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2001, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste central appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'analyste central appartenant au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, portant statut particulier au corps technique commun aux administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 10 octobre 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidature doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 8 juillet 2008, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à treize postes (13).

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 30 janvier 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire dactylographe appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 30 janvier 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire dactylographe au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire dactylographe appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois postes (3).

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de commis d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 30 janvier 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de commis d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, le 12 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de commis d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques conformément aux conditions prévues par l'arrêté susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul poste (1).

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 12 novembre 2010.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, et doivent être obligatoirement enregistrés au bureau d'ordre de l'administration à laquelle appartient le candidat.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières*
Zouheir M'dhaffar

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DE L'EDUCATION

NOMINATION

Par décret n° 2010-2173 du 6 septembre 2010.

Monsieur Mohsen Jlassi, administrateur à la régie nationale des tabacs et des allumettes, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation.

**CONGES POUR LA CREATION
D'ENTREPRISES**

Par décret n° 2010-2174 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Madame Amel Bouteraa, maître d'application, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année.

Par décret n° 2010-2175 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Monsieur Abderrayed Barhoumi, technicien, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année .

Par décret n° 2010-2176 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Monsieur Bechir Idani, professeur principal d'enseignement secondaire, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année.

Par décret n° 2010-2177 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Madame M'barka El Ouni épouse Baccar, professeur d'enseignement technique du premier cycle, un congé pour la création d'une entreprise pour une période d'une deuxième année, à compter du 20 juillet 2010.

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

NOMINATION

Par décret n° 2010-2178 du 6 septembre 2010.

Conformément à l'article 10 (nouveau) de la loi n° 91-64 du 29 juillet 1991, relative à la concurrence et aux prix, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2005-60 du 18 juillet 2005, Monsieur Abdessalem Mehdi Grissia, conseiller au tribunal administratif, est désigné premier vice-président du conseil de la concurrence,

L'intéressé bénéficie de l'indemnité spécifique accordée aux deux vice-présidents du conseil de la concurrence, telle que prévue par l'article premier du décret n° 2006-570 du 23 février 2006.

**CONGES POUR LA CREATION
D'ENTREPRISES**

Par décret n° 2010-2179 du 6 septembre 2010.

Il est octroyé à Monsieur Belgassem Ezzitouni ingénieur en chef au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, un congé pour la création d'une entreprise pour la période d'une année.

Par décret n° 2010-2180 du 6 septembre 2010.

Est renouvelé l'octroi à Monsieur Houcine Dhibi (I.U 0035759957) ouvrier au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, le congé pour la création d'entreprise d'une durée d'une année, à compter du 23 juin 2010.

Par décret n° 2010-2181 du 6 septembre 2010.

Le congé pour la création d'une entreprise octroyé à Madame Afifa Akrimi épouse El Kadri, ingénieur de travaux au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, est renouvelé pour une année, à compter du 3 juin 2010.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 1^{er} septembre 2010, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 8 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, tel que complété par l'arrêté du 31 octobre 2002, l'arrêté du 11 août 2004, l'arrêté du 13 septembre 2005, l'arrêté du 18 juin 2007 et l'arrêté du 6 octobre 2008.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, le 1^{er} décembre 2010 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux, et ce, conformément à l'arrêté du 8 octobre 1999, susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente-deux (32) postes répartis selon les spécialités suivantes :

Spécialité	Nombre de postes à pourvoir	Lieu d'affectation
Développement agricole	1	Unité de gestion du budget par objectifs
	1	Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels
	1	Commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid
	1	Commissariat régional au développement agricole de Kairouan
	1	Direction générale des études et de développement agricoles
Informatique	1	Direction générale de l'organisation, de l'informatique de la gestion des documents et de la documentation
Génie civil	1	Direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques
Génie rural	1	Direction générale du génie rural et de l'exploitation des eaux
	1	Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles
	1	Commissariat régional au développement agricole de Kasserine.
	1	Commissariat régional au développement agricole de Tataouine.
	1	Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles

Spécialité	Nombre de postes à pourvoir	Lieu d'affectation
Chimie	1	Laboratoire central d'analyse des aliments de bétail
	1	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles
Pêche et aquaculture	1	Direction générale de la pêche et de l'aquaculture
	1	Commissariat régional au développement agricole de Médenine
	1	Commissariat régional au développement agricole de Mahdia
Forêts	1	Direction générale des forêts.
	1	Commissariat régional au développement agricole de Jendouba
Conservation des eaux et du sol	1	Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles
Production végétale	1	Commissariat régional au développement agricole de Kébili
	1	Commissariat régional au développement agricole de Gafsa
	1	Direction générale de l'agriculture biologique
Production animale	1	Laboratoire central d'analyse des aliments de bétail
	1	Commissariat régional au développement agricole de Tozeur
Grandes cultures	1	Commissariat régional au développement agricole de Siliana
	1	Commissariat régional au développement agricole de Jendouba
	1	Commissariat régional au développement agricole du Kef
	1	Commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid
	1	Centre régional des recherches en grandes cultures à Béja
Electromécanique	1	Commissariat régional au développement agricole de Gabès
	1	Commissariat régional au développement agricole de Sfax
Total	32	

Art. 3 - La liste d'inscription des candidatures sera close le 1^{er} novembre 2010.

Tunis, le 1^{er} septembre 2010.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*

Abdessalem Mansour

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2183 du 6 septembre 2010.

Monsieur Romdhane Alimi, journaliste en chef à la radio tunisienne, est maintenu en activité pour une période d'un an, à compter du 1^{er} août 2010.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SOLIDARITE
ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER**

NOMINATIONS

CONGE POUR LA CREATION D'ENTREPRISE
Par décret n° 2010-2182 du 6 septembre 2010.

Il est accordé à Monsieur Abdeljelil Jatlaoui, ingénieur général au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire un congé pour la création d'entreprise pour une année renouvelable pour une seule fois.

Par décret n° 2010-2184 du 7 septembre 2010.

Madame Gherairi épouse Gharbi Sihem, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger.

Par décret n° 2010-2185 du 3 septembre 2010.

Monsieur Harrathi Ferid, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Mahdia.

Par décret n° 2010-2186 du 3 septembre 2010.

Monsieur Jaafar Adel, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité du contrôle de la législation du travail à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Sousse.

Par décret n° 2010-2187 du 3 septembre 2010.

Monsieur Sayadi Fehmi, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité du contrôle de la législation du travail à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Monastir.

Par décret n° 2010-2188 du 3 septembre 2010.

Madame Abbassi épouse Bentouati Zohra, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Tajerouine à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger du Kef.

Par décret n° 2010-2189 du 3 septembre 2010.

Monsieur Toumi Rachid, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Moknine à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Monastir.

Par décret n° 2010-2190 du 3 septembre 2010.

Monsieur Omri Ahmed, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Redayef à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Gafsa.

Par décret n° 2010-2191 du 3 septembre 2010.

Madame Zarrouk épouse Brahim Najoua, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Siliana-Sud à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de Siliana.

Par décret n° 2010-2192 du 3 septembre 2010.

Monsieur Cherni Tahar, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mornaguia à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger de la Manouba.

Par décret n° 2010-2193 du 3 septembre 2010.

Madame Nsiri épouse Saidi Olfa, administrateur du service social, est chargée des fonctions de chef de service de l'encadrement et de l'insertion au centre de défense et d'intégration sociales de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2010-2194 du 3 septembre 2010.

Madame Ben Mehrez épouse Mhadhbi Leila, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle des licenciements collectifs dans les entreprises à participation publique à la sous-direction du contrôle des licenciements collectifs à la direction du contrôle de la législation du travail à la direction générale de l'inspection du travail et de la conciliation au ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2195 du 6 septembre 2010.

Monsieur Mahmoud Ben Ali, ingénieur des travaux à la régie nationale des tabacs et des allumettes, est maintenu en activité pour une année, à partir du 1^{er} septembre 2010.

NOMINATIONS

Par arrêté du ministre des finances du 1^{er} septembre 2010.

Madame Habiba Djlassi est nommée administrateur représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la régie nationale des tabacs et des allumettes en remplacement de Monsieur Hichem Makkaoui.

Par arrêté du ministre des finances du 1^{er} septembre 2010.

Monsieur Hassen Ghenia est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Habib Ammar.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2010-2196 du 6 septembre 2010.

Madame Melika Bouchouicha épouse Meddeb, ingénieur général au centre national de l'informatique détachée auprès de la société des industries pharmaceutiques de Tunisie, est maintenue en activité pour une année à compter du 1^{er} septembre 2010.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A **BONNEMENT**

Année 2010

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

TARIFS en dinars tunisiens

TUNISIE

Edition originale (arabe) : 24,000
Traduction française : 33,000
Edition originale A + F : 45,000
Traduction anglaise : 33,000

PAYS DU MAGHREB

Edition originale (arabe) : 56,000
Traduction française : 65,000
Edition originale A + F : 77,000
Traduction anglaise : 65,000

AFRIQUE ET EUROPE

Edition originale (arabe) : 66,000
Traduction française : 81,000
Edition originale A + F : 95,000
Traduction anglaise : 81,000

AMERIQUE ET ASIE

Edition originale (arabe) : 86,000
Traduction française : 106,000
Edition originale A + F : 174,000
Traduction anglaise : 106,000

F.O.D.E.C. 1%
et frais d'envoi par avion en sus

*Pour l'acquisition de votre abonnement
au Journal Officiel :*

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –
Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.